



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

ENCADREMENT - GESTION DES INCITATIFS

Hélène Samson

Présentation au Groupe des contrôleurs
d'assurance francophones

22 septembre 2021

LA GENÈSE

- ❑ Publication d'une Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales en 2013 – inspirée de l'ICP 19
- ❑ Interventions en surveillance et constats en découlant
- ❑ Incitatifs financiers et non financiers : principales sources de conflits d'intérêts
- ❑ Standard 19.3 : traitement des conflits d'intérêts

LE NOUVEL ENCADREMENT

- ❑ Nécessité de développer un encadrement spécifique en la matière
- ❑ Revue exhaustive des encadrements de différents secteurs et des meilleures pratiques
- ❑ Principes directeurs internationaux & position du Conseil de la stabilité financière
- ❑ Rapport émis par le gouvernement fédéral
- ❑ Inspiré du projet développé à l'échelle canadienne

LE PROJET EN COURS D'ÉLABORATION

4 grands principes retenus :

- ✓ Gouvernance
- ✓ Gestion des mécanismes incitatifs
- ✓ Évaluation des risques de pratiques pouvant nuire au traitement équitable des clients
- ✓ Contrôles de qualité

LE PROJET EN COURS D'ÉLABORATION

☐ Définition des concepts

✓ Incitatifs

- Pécuniaires et non pécuniaires

✓ Cibles et critères de performance

- Quantitatifs et qualitatifs

LES GRANDS PRINCIPES

✓ Gouvernance

L'Autorité s'attend à ce que les instances décisionnelles placent le traitement équitable des clients au centre des décisions relatives à la gestion des mécanismes incitatifs

✓ Gestion des mécanismes incitatifs

L'Autorité s'attend à ce que les mécanismes incitatifs soient gérés de façon à assurer le traitement équitable des clients

LES GRANDS PRINCIPES

✓ Évaluation des risques de pratiques pouvant nuire au traitement équitable des clients

L'Autorité s'attend à ce que les institutions financières identifient et évaluent régulièrement les risques de pratiques pouvant nuire au traitement équitable des clients qui résultent des mécanismes incitatifs

LES GRANDS PRINCIPES

✓ Contrôles de qualité

L'Autorité s'attend à ce que les institutions financières soient dotées de contrôles leur permettant de détecter toute vente et pratiques inadéquates envers les clients qui peuvent résulter de la mise en place de mécanismes incitatifs.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Exemples de renseignements/indicateurs clés
- ✓ Exemples de caractéristiques des mécanismes incitatifs qui augmentent les risques de pratiques pouvant nuire au traitement équitable des clients

MERCI ... DES QUESTIONS ?

